

MENTE (*François-Emile*), Chef de poste et agent d'administration (Bruxelles, 29.11.1879 — Gand, 7.6.1938). Fils de Charles et de Barbé, Anne.

Élève de l'École des Pupilles du 5 octobre 1891 au 12 août 1895, Mente servit comme volontaire au régiment des Carabiniers jusqu'au 28 mars 1903. Envoyé en congé illimité avec le grade de sergent-major, il fut engagé peu après par le Comité Spécial du Katanga. Parti d'Anvers le 13 août à bord du *Philippeville*, il arriva à Boma le 9 septembre 1903. Désigné pour le camp militaire de Lukonzolwa, il fut chargé de l'instruction des recrues du Corps de Police du C. S. K.

En 1904, Mente participa aux essais de domestication de zèbres, puis, à la fin de l'année, fut attaché au secteur du Haut-Luapula. Chef de poste à Lukafu (avril 1905) puis au poste-frontière de Kalonga, il fut très bien noté par ses chefs, Verhulst et Gheur, qui louaient son activité, son zèle et l'autorité morale qu'il avait acquise sur les indigènes.

Satisfait de ses services, le commandant Tonneau, représentant du C. S. K., lui délivra, le 13 juillet 1906, une commission provisoire de sous-lieutenant du Corps de Police. Malheureusement, un mois plus tard, alors qu'il conduisait à Lukafu les hommes de la garnison de Kalonga, il dut intervenir pour réprimer des troubles graves au sein de sa troupe. Beaucoup de soldats, au départ de Kalonga, avaient voulu emmener leurs concubines. Mente s'y opposa formellement. Le clairon Tiapoti, qui refusait d'obtempérer aux ordres de son officier, dut être maîtrisé et emmené de force. En cours de route, il excita tant et si bien ses compagnons que Mente, craignant une sédition, tira sur le perturbateur et le tua.

Cette grave affaire fut soumise au Procureur d'État. Mente, dont le terme s'achevait le 17 octobre 1906, dut se rendre à Boma pour y être entendu. Il ne fut cependant décerné contre lui ni mandat d'arrêt ni ordonnance de mise en détention préventive. Le 26 juin 1907, le Conseil de Guerre de Boma le déclara irresponsable des actes mis à sa charge, en raison de l'état physique et mental où il se trouvait à l'époque des faits, et le renvoya des fins des poursuites judiciaires.

Après avoir vainement tenté de se faire réengager par le C. S. K., il fit encore deux termes au Katanga comme agent d'administration à la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga : du 24 août 1910 au 30 juin 1913 et du 18 février au 8 septembre 1914.

Il dut quitter l'Afrique pour raison de santé et, dès juin 1915, s'établit comme commerçant à Ixelles. Il mourut à Gand le 7 juin 1938. Le 13 octobre 1930, il avait reçu la Médaille commémorative du Congo.

25 juillet 1956.
M. Walraet.

Les Vét. col., juillet 1938, p. 15. — Arch. C. S. K. et de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.